

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÉSOLUTION CA11 210398**

À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÉSOLUTION CA11 210398 INTITULÉ « PREMIER PROJET - ADOPTER EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI), UNE RÉSOLUTION AFIN DE PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL DE TROIS ÉTAGES ET DE SEPT UNITÉS DE CONDOMINIUM, AU 3415, BOULEVARD LASALLE (LOT 1 153 014) :

1. D'autoriser la construction d'un bâtiment résidentiel de sept logements sur le lot 1 153 014 ayant frontage sur le boulevard LaSalle;
2. DE permettre de déroger à la grille des usages et des normes H02-88 du Règlement de zonage 1700, afin que la profondeur de lot soit inférieure au minimum requis;
3. DE permettre de déroger à la grille des usages et des normes H02-88 du Règlement de zonage 1700, afin que la marge arrière soit inférieure au minimum requis;
4. D'assortir l'autorisation prévue à l'article 1 à la condition que le treillis de béton soit utilisé comme matériau de revêtement pour les cases de stationnement. »

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée :

QUE le conseil d'arrondissement, suite à l'adoption, par résolution, à sa séance du 6 septembre 2011, dudit projet de résolution intitulé « Premier projet - Adopter en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), une résolution afin de permettre la construction d'un bâtiment résidentiel de trois étages comprenant sept unités de condominium, au 3415, boulevard LaSalle (lot 1 153 014) » tiendra une assemblée publique de consultation le mardi 4 octobre 2011 à compter de 18 h, dans la salle du conseil située au 4555, rue de Verdun, en l'arrondissement de Verdun, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1);

QUE la modification a pour but:

D'autoriser la construction d'un immeuble résidentiel de 3 étages comprenant 7 unités de condominium.

QUE ce projet de règlement concerne la zone identifiée au plan ci-joint;

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire d'arrondissement expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ce projet de résolution est disponible pour consultation au bureau 102 de la mairie de l'arrondissement de Verdun de la Ville de Montréal située au 4555, rue de Verdun, de 8 h 30 à 17 h du lundi au jeudi et de 8 h 30 à 12 h 30 le vendredi, et ce, sans interruption.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, Québec
ce 22 septembre 2011

Louise Hébert
Directrice du bureau d'arrondissement et
Secrétaire du conseil d'arrondissement

PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE
RÉSOLUTION CA11 210398
AVIS PUBLIC

